

**Bourse de lycée
Année scolaire 2012-2013**

Fiche d'auto-évaluation à l'usage des familles

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez éventuellement bénéficier en 2012-2013 d'une bourse de lycée. Vous devrez alors retirer un dossier de demande de bourse auprès de l'établissement où l'élève est actuellement scolarisé(e).

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points



Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici →

Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2011 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP)	2
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	1
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle	1
Conjoint en congé longue maladie, ou percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	1
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	1
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	2
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3

Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition 2011 (revenus de l'année 2010) :

REVENU FISCAL DE REFERENCE : €

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources :

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources	11 462	12 736	14 009	15 283	16 556	17 830	19 104	20 377	21 651	22 924	24 198
Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources	25 471	26 745	28 018	29 292	30 566	31 839	33 113	34 386	35 660	36 933	38 207

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond de ressources correspondant au nombre de points de charge que vous avez calculé, ou si votre situation familiale ou professionnelle a changé depuis 2010 (perte d'emploi, divorce, ...), vous êtes invités à retirer immédiatement un dossier de demande de bourse de lycée au secrétariat de l'établissement où l'élève est scolarisé(e).

Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.